



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Pôle *Architecture et
patrimoines*

**Unité départementale
de l'architecture et du
patrimoine du Rhône**

Lyon, le 21 janvier 2022

L'architecte des bâtiments de France

à

*Monsieur le président de la Métropole
Bruno Bernard,*

Affaire suivie par : Christophe MARGUERON

☎: (33) [0]4 72 26 59 80
✉: christophe.margueron@culture.gouv.fr

Réf. : CM/2022/020

Objet : Accord de principe Mémorial Shoah, Pl. Carnot, 69002

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 7 janvier adressé à Emmanuelle Didier, cheffe de l'UDAP69, vous avez sollicité, au titre de mes missions d'AbF en charge du 2^{ème} arrondissement de Lyon, une position de principe sur l'implantation place Carnot d'un mémorial de la Shoah.

Comme discuté sur site, le 21 février 2021 avec M. Jean-Olivier Viout, président de l'Association pour l'édification d'un Mémorial de la Shoah et M. Jean-Dominique Durand, président de l'Amitié Judéo-Chrétienne de France, le principe d'implantation d'un monument commémorant la Shoah, en lieu et place de la statue « allégorie de la Ville de Lyon », dans la perspective de la rue du Général Plessier, ne présente pas de difficulté a priori, pour les monuments historiques concernés et pour le Site inscrit de Lyon.

Au contraire, le choix de la place Carnot, espace public majeur « consacré » à la République, et témoin des grandes tragédies du XX^e siècle par la Gare de Perrache (départ des poilus de 14-18, déportations de 39-45,...), est particulièrement pertinent pour accueillir ce mémorial. La fonction mémorielle de cette place dans la cité existe déjà par la présence du monument *La voie sacrée* relatif à la guerre de 14-18 et de la stèle à la mémoire des enfants d'Izieux au coeur de la place.

Mais, le défi de ce mémorial sera de ne pas créer un simple objet de plus sur cette place, qui viendrait banaliser le fait commémoré, un génocide, et, accessoirement, banaliser aussi l'espace public.

Par conséquent, comme échangé avec les membres de l'Association, la valeur artistique de ce mémorial devra être à la hauteur du fait historique qu'il représente (dans la mesure où il est possible de représenter la Shoah). et contextualisé, c'est-à-dire dans une relation au lieu qui l'accueille, et surtout à la statue de la République qui lui fera face.

Aussi, pour permettre au monument de trouver sa force place Carnot (et pas seulement d'être posé sur la place), des aménagements des abords du futur monument, devront être envisagés par vos services, en relation avec l'intention artistique affichée.

De même, l'implantation de ce monument, à forte valeur symbolique, nécessitant une forme de recueillement dans son environnement immédiat, pourra appeler à des modifications d'usage de l'espace public (périmètre du marché de Noël, par exemple). Des impératifs de sécurité pourront aussi conduire à des aménagements particuliers de la place, à anticiper dans le cahier des charges de consultation.

Ainsi, comme je l'ai déjà exprimé à l'Association, je peux assurer vos services comme ceux de la Ville de Lyon, de mon accord de principe sur le lieu choisi et de mon entière mobilisation pour aboutir ce projet indispensable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées.

L'architecte des bâtiments de France,
adjoint à la cheffe de l'unité départementale
de l'architecture et du patrimoine du Rhône
et de la Métropole de Lyon

Christophe MARGUERON

Copie:

le Président de l'Association
le DRAC
la Ville de Lyon